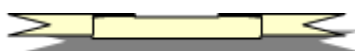


**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE EN DATE DU 22 MAI 2017**

**Présents** : Mme Corinne MONDIN, M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, M. Eric CHEVALEYRE, Mme Emilie FAYE, MM. Albert LUCHINO, Johan IMBERT, Adjoints, MM. Jacques JOUBERT, Guy GORBINET, Mmes Marie-Thérèse BERTHEOL, Françoise PONSONNAILLE, Marielle GUY, M. Jean-Charles BOUTIN, Mmes. Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, Marine FOURNET, M. Patrick BESSEYRE, Mmes Simone MONNERIE, Corinne PEGHEON, M. Laurent COURTHALIAC, Mmes Nadine BOST, Véronique FAUCHER.

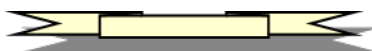
**Absents avec procuration** : Mme Myriam FOUGERE à Mme Corinne MONDIN, M. Michel BEAULATON à M. Eric CHEVALEYRE, Mme Marie-Thérèse REYROLLE à Mme Marie-Thérèse BERTHEOL, M. Franck PAUL à M. Laurent LAMY, Mme Annie BERNARD à Mme Corinne PEGHEON

**Absents excusés** : Mme Christine SAUVADE, M. Marc CUSSAC, Mme Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX



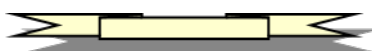
**Ouverture de la séance à 19H15**

Après vérification des présents, constatation de l'effectivité du quorum et désignation du secrétaire de séance, Mme GUY, Madame Mondin ouvre la séance du conseil à 19h30.



Mme Mondin propose au conseil de se prononcer préalablement :

- **Sur** le compte rendu de la séance du 14 avril 2017 dont le secrétariat était assuré par Mme Marielle GUY. En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.
- **Sur** l'inscription à l'ordre du jour du dossier complémentaire suivant :
  - *Projet d'extension de la station d'eau potable du Mareynat : acquisition foncière*Accord Unanime.



**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES : EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DU RESEAU DE CHALEUR D'AMBERT**

Mme Mondin, rappelle à l'assemblée qu'un marché pour l'exploitation de la chaufferie bois du Coral et du réseau de chaleur a été confié à Vinci Facilities le 8 juillet 2012. Ce contrat qui a pris effet le 16 juillet 2012 arrivera à son terme le 31 août 2017.

Afin d'assurer la continuité du service et sur proposition du conseil d'exploitation de la régie une consultation devra être engagée en vue de l'attribution d'un nouveau marché de fournitures et de services.

Cette consultation concernera un lot unique comprenant les prestations suivantes :

- **L'Exploitation et maintenance des Chaufferies Bois** - contrat type P1, P2 et P3

L'exploitant devra gérer par lui-même l'approvisionnement bois et granulés et payer ces fournisseurs. Il aura également à charge l'exploitation complète de la chaufferie bois pour garantir un fonctionnement 24h/24h et 365 J/ an incluant les astreintes et toute réparations y compris le renouvellement d'équipement défectueux ou risquant de le devenir, ainsi que le paramétrage et la gestion de la GTC.

- **La Maintenance du réseau de chaleur, des sous stations et des chaufferies gaz**

Ce contrat inclura :

- Toutes les interventions réglementaires sur les chaufferies gaz,
  - La maintenance des sous stations,
  - Les réparations nécessaires qui seront facturées en plus du contrat (sur le réseau de chaleur et les sous-stations). Celles-ci feront l'objet d'un devis préalable pour la fourniture et le coût de la main d'œuvre (déterminé à l'avance suivant les taux horaires applicables taux horaire de jour en semaine et un taux Horaire d'astreinte 365 J/an 24H/24),
  - La Maintenance GTC et supervision (matériel sauter)
- Les caractéristiques techniques détaillées des installations sont résumées ci-dessous.

La commune conservera la facturation aux abonnés et conservera à sa charge les contrats d'achat d'énergie gaz.

La procédure de passation utilisée pour ce marché de fournitures et de services sera une procédure d'appel d'offres, conformément à l'article 25 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché sera conclu pour une période initiale de un an, soit du 1er septembre 2017 au 31 août 2018. Le marché pourra être reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à trois. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, sera donc de quatre ans.

Après avoir écouté l'exposé du rapporteur et pris connaissance de l'ensemble du dossier le conseil municipal par vingt voix pour et six abstentions (Mme MONNERIE, Mme PEGHEON, Mr COURTHALIAIC, Mme BERNARD par procuration, Mme BOST, Mme FAUCHER) :

- Approuve le dossier technique présenté par le rapporteur et autorise Mme Le Maire à engager toutes les démarches utiles en vue de diligenter la procédure d'appel d'offres après accomplissement des formalités réglementaires.
- Donne tous pouvoirs à Mme Le Maire aux fins de signature du marché correspondant dès que ce sera chose possible.

Remarques intervenues en cours de discussion :

- *Mr Courthaliac a demandé confirmation que la consultation n'a pas été engagée.*
- *Mr Boutin a répondu qu'il faut commencer par approuver le cahier des charges.*
- *Mme Monnerie a fait observer qu'il aurait fallu prévoir une réunion du conseil d'exploitation plus tôt ; ce qui aurait permis aux conseillers de consulter les modifications avant le rapport de synthèse.*
- *Mme Mondin a répondu que les modifications sont minimales.*
- *Mme Faucher justifie son abstention par le fait qu'elle aurait « aimé avoir en amont, les modifications inscrites dans le cahier des charges ».*



Après l'adoption de cette délibération Mme Mondin, en accord avec Mme La Sous-Préfète contactée à ce sujet, se trouve contrainte de clore la séance compte tenu des incidents liés à la présence très bruyante, dans la salle du conseil municipal, de nombreux opposants à l'implantation d'un restaurant « Mac Do ».

La séance a donc été levée à 20H10.